

-----  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
-----

Séance ordinaire du 14 décembre 2023  
-----

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 33**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Maire.

**N°2023-317**

**Présents :**

**Objet : Approbation de  
la Convention  
Territoriale Globale  
2023-2027**

Mme Sophie RIGAUT, Maire,  
Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE,

Mesdames et Messieurs Denis NOIROT-DUVAL, Nordine AOUNALLAH, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Joseph DELPIC, José CASTICO OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Sophie RIGAUT  
Mme Carole COUTON, procuration à Mme Roselyne DACOURY-TABLEY  
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M. Georges GOURGUES  
M. Philippe LEFEBVRE, procuration à Muriel MOSNAT  
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Maria MENICACCI-FERRAIN  
M. Xavier PASSERI, procuration à M. Nicolas de BOISHUE  
Mme Virginie CAPDEBOSQ, procuration à M. Guy PREAUX  
Mme Mireille ROBERT, procuration à Mme Florine EKOUE  
M. Patrick LEVEAU, procuration à M. Denis NOIROT-DUVAL  
M. Abou NIANG, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

**Secrétaire :**

Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

**2023-317 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2023-2027)**

Dossier suivi par la Direction Générale Adjointe des Services à la Population

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.223-1, L.227-1 à L.227-3 et L.263-1 ;

**VU** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

**VU** la Convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération ;

**VU** l'avis de la Commission petite enfance, enfance du 6 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que la commune de Saint-Michel-sur-Orge s'est engagée depuis 2006 dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats avec la CAF ;

**CONSIDERANT** que pour ce renouvellement, un travail a été mené par l'ensemble des services concernés en collaboration avec les conseillers de la CAF afin de réaliser un diagnostic partagé et d'établir une feuille de route pour les 5 années à venir ;

**CONSIDERANT** que la Convention Territoriale Globale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer la Convention Territoriale Globale ;

**Après avoir délibéré à l'unanimité ;**

**APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (2023-2027) de la commune de Saint-Michel-sur-Orge tel qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette Convention Territoriale Globale ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 14 décembre 2023



Le Secrétaire

Roselyne DACOURY-TABLEY



Le Maire,

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

03 Janvier 2024